

# CHARTRE DE CONFIDENTIALITE ET DE DISCRETION

Je suis discret,  
je protège le patient.

**Je suis un  
professionnel.**



- J'échange avec le patient et ses proches à l'abri des regards et des oreilles indiscrètes.
- Je m'engage à ne communiquer des informations qu'au patient, à sa personne de confiance et aux personnes qu'il a désignées.
- Je n'informe pas la famille sans l'accord du patient.
- Je protège les dossiers contre toute indiscretion y compris lors de transport, de leur utilisation quotidienne et de l'archivage.
- Je respecte la charte informatique du CHU et je ferme ma session.
- Je ne divulgue pas la présence d'une personne qui ne le souhaite pas.
- J'informe le patient de la présence d'étudiant et tiens compte de son opposition éventuelle.
- Je ne consulte pas les données d'un patient dont je n'ai pas la charge, par intérêt privé.
- En dehors de l'équipe de soins, toute information partagée entre professionnels nécessite le consentement préalable du patient.
- Hormis les messages cryptés ou sécurisés, les mails hors CHU ne comportent pas de données nominatives (j'utilise seulement le prénom et les trois premières lettres de son nom pour désigner le patient).
- Je n'évoque pas de situation professionnelle sur les réseaux sociaux ni par SMS ou MMS.
- J'épargne les patients de mes conversations privées.

**Je suis un patient,  
un proche, un bénévole.**



- Je préviens le service si j'ai des souhaits particuliers en matière de confidentialité.
- Je ne cherche pas à savoir ce qui arrive aux autres.
- Je reste discret au sujet des conversations entendues et des personnes rencontrées.
- Je ne prends pas de photo ou de film dans le service.
- Je sors spontanément de la chambre lorsque l'on s'occupe d'un patient.